



Mon notaire, pour
ce qui compte
vraiment

CONFÉRENCE HOLD MY HAND
" ET APRÈS MOI...?"

L'avenir est incertain...

Pour faciliter les démarches des héritiers => création d'un fascicule
téléchargeable

SUCCESSION

Et après moi ...
Instructions à mes proches.

Mon notaire, pour ce qui compte vraiment.

notaire.be

1. Un outil pratique : notre brochure " Et après moi... "

- Fascicule à compléter pour faciliter
 - l'organisation des funérailles
 - la rédaction de la déclaration de succession
 - la liquidation de votre patrimoine
- Attention, il ne s'agit pas d'un testament !
- Importance de mettre ces données régulièrement à jour

Conseils pratiques :

- Remplir ce qui semble important + possibilité d'ajouter d'autres informations
- Un notaire peut aider pour compléter ce document
- À ne pas glisser dans un coffre bancaire -> il est scellé lors du décès

Quelques exemples

Etat civil

Célibataire Marié Veuf

Mariage à :

le

Contrat de mariage du (date) :

.....

devant le notaire

à

Il n'y a pas de contrat de mariage.

Je vis en cohabitation légale avec

.....

déclaration de cohabitation du (date) :

devant l'Officier de l'Etat civil de :

.....

Organisation de mes funérailles - Personnes à prévenir

1. Funérailles

Pompes funèbres à contacter :

.....

Mr/Mme

.....

est chargé(e) de payer les frais funéraires.

Je souhaite être incinéré(e) à :

.....

Dans ce cas, mes cendres peuvent être dispersées à :

.....

Je souhaite être enterré(e) à :

.....

.....

Services religieux ou laïques :

.....

J'ai un caveau au cimetière de

.....

portant la référence

.....

2. Avis nécrologique

Ne pas prévoir de faire-part de décès.

Faire-part à publier dans les journaux suivants (éventuellement joindre le projet de faire-part) :

.....

.....

Quelques exemples

Mon patrimoine

A. ACTIFS

1. Je suis détenteur du/des compte(s) bancaire(s) et/ou coffre(s) suivant(s) (préciser le nom de l'organisme bancaire, un numéro de compte et éventuellement le secret des coffres, l'endroit de la clé ou la personne en mesure de l'indiquer) :

- Aucun mandat sur mon/mes compte(s)
 Mandat sur mon/mes compte(s)

2. Je suis détenteur du/des titre(s) (préciser la banque où se trouve le dossier « titres », action(s), obligation(s) suivante(s) (préciser où les retrouver) :

3. J'ai souscrit un contrat d'épargne-pension auprès de l'organisme :

sous la référence :

4. J'ai souscrit un/des contrat(s) d'assurance-vie / assurance frais funéraires / assurance groupe auprès du/des organisme(s) suivant(s) (+ n° des contrats) :

7. Je suis locataire de l'immeuble situé à

Le bail a été signé le

et enregistré le

J'ai déposé une garantie locative d'un montant de

auprès de la Banque

avec les références suivantes

Le propriétaire est

8. Je suis propriétaire des avoirs suivants qui se trouvent à l'étranger :

9. Je suis propriétaire d'un fonds de commerce / exploitation agricole situé à

10. Le mobilier qui garnit mon domicile est assuré auprès de la société :

sous la référence

Mon courrier est

Quelques exemples

Mes dernières volontés

1. Testament

J'ai rédigé un testament qui se trouve

.....
.....
.....

Je n'ai pas fait de testament.

2. Mandat

J'ai signé un mandat de protection extrajudiciaire

(préciser avec quel notaire)

.....
.....

Je n'ai pas signé de mandat de protection extrajudiciaire

3. Les animaux de compagnie

J'ai un ou des animaux de compagnie :

.....
.....
.....
.....

et je souhaite qu'il(s) soi(en)t confié(s) à

.....
.....
.....

Données patrimoniales complémentaires

1. Mot de passe de la connexion internet :

.....

2. Autres mots de passe

(ordinateur, adresse(s) email(s) ou autre(s) compte(s), réseaux sociaux, ...):

.....
.....

3. Code alarme de mon logement :

.....

4. La société

.....
est en possession des différents mots de passe utiles.
Ceux-ci peuvent être remis à :

.....

5. Charges

électricité : n° de client

chez

gaz : n° de client

chez

eau : n° de client

chez

TV : n° de client

chez

internet : n° de client

chez

téléphonie : n° de client

chez

2. Autre outil pratique pour anticipation de fin de vie : Izimi

Votre espace numérique privé et sécurisé pour gérer vos documents importants.

Izimi est un service gratuit d'intérêt général, proposé par le notariat belge.

IZIMI



Un coffre-fort sécurisé

Créez votre propre espace pour stocker, organiser et partager des documents importants et confidentiels avec d'autres personnes, gratuitement et en toute sécurité.

Partager en toute confiance

Vous partagez des documents avec Izimi de manière sécurisée et uniquement entre vous et vos contacts Izimi. De cette façon, vous restez maître de vos informations et en confiance.

Autre outil pratique : Izimi



Izimi permet de centraliser tous ses documents importants dans un seul et même endroit sécurisé

Quelle utilité pour son propriétaire?

Le propriétaire du coffre a la possibilité de **choisir** dès aujourd'hui **ce qu'il souhaite** partager comme document confidentiel , **vers qui et quand** :

⇒ **De son vivant**

En paramétrant les documents chargés dans Izimi (s'il est « partageable » ou pas et vers qui le partager) . Ce choix est réversible.

⇒ **à son décès** :

- Transfert de l'intégralité ou partie du contenu du coffre-fort vers tous les héritiers (à leur initiative)
- Destruction de l'entièreté du contenu du coffre-fort

⇒ Les héritiers pourraient recevoir des documents utiles pour accomplir les démarches post-décès (ex: contrat de mariage, mots de passe bancaires, titre de propriété, etc.)

POURQUOI ANTICIPER SON AVENIR ?

Prévoir pour continuer à décider



Osez parler de vos volontés dès aujourd'hui

L'avenir est incertain : que se passerait-il si, suite à un accident ou une maladie, vous n'étiez plus en mesure de prendre des décisions par vous-même ?

Il est important de prévoir à l'avance ce qu'il pourrait advenir de votre personne et de votre patrimoine. Pour cela, les **déclarations de volonté** sont un atout !

En quoi consistent-elles ? Que pouvez-vous décider ?

Déclarations de volonté

- a. Mandat de protection extrajudiciaire**
- b. Déclarations de préférence**
- c. Déclarations de volonté anticipées**

Etablir un mandat :

= Désigner la personne de votre choix (mandataire) pour vous représenter pour certains actes

- Actes relatifs à vos biens mais aussi votre personne
- Autonomie préservée : vous décidez vous-même quels actes pourra poser votre mandataire
- Sans intervention d'un juge

Conditions :

- être encore capable au moment de l'établissement du mandat
- avantages : établir le mandat par acte notarié
- faire enregistrer le mandat au Registre central des contrats de mandats

Possibilité de désigner une personne de confiance

b. Déclaration de préférence

- Dans le cadre de la protection judiciaire (≠ mandat extrajudiciaire)
- Lorsque le mandat extrajudiciaire ne suffit pas ou plus à protéger la personne devenue incapable
- Intervention du juge de paix
 - Désignation d'un administrateur provisoire
 - Au préalable : possibilité de déposer une déclaration de préférence quant au choix de l'administrateur provisoire



c. Déclarations de volonté anticipées

5 déclarations anticipées possibles dans le cas éventuel d'un coma, d'une paralysie ou d'une démence > les médecins et les prestataires de soins pourront tenir compte de votre volonté



- La déclaration « négative »
- La déclaration relative à l'euthanasie (uniquement pour le cas d'un coma irréversible)
- La déclaration de don d'organes
- Le don de son corps à la science
- La déclaration des dernières volontés quant aux obsèques

Ne laissez pas le hasard décider pour vous ! Consultez un notaire pour obtenir davantage d'informations sur la gestion de votre avenir.

Pensez à faire un check-up chez le notaire



- **Votre situation personnelle a évolué ?** Naissance d'un petit-enfant, emménagement avec votre partenaire, réception d'une donation ou d'un héritage, etc.
 - De nouvelles circonstances peuvent influencer des actes pris précédemment.
- **La législation a peut-être aussi changé !** Ce que vous avez décidé dans un testament, un contrat de mariage, les statuts d'une société... n'est peut-être plus à jour aujourd'hui en raison de nouvelles règles.

Assurez-vous que ce que vous avez organisé auparavant corresponde toujours à vos besoins et volontés, et soit conforme à la législation en vigueur ! Rendez-vous tous les 5 ans dans une étude notariale !

Retrouvez toutes nos publications sur notaire.be

Ensemble, nous nous préparons

SUCCESSION

Déclaration de succession

documents à fournir | comptes bloqués | étude notariale | certificat d'hérédité | héritiers | déclaration | délais maximum | droits de succession | honoraires | déblocage des comptes | frais administratifs | conseils

Cette brochure informative a pour objectif de vous éclairer au mieux sur le déroulement d'un dossier de déclaration de succession. Demandez des renseignements sur le coût de la prise en charge de votre dossier auprès d'une étude notariale.

Mon notaire, pour ce qui compte vraiment.

notaire.be

infofiche SUCCESSION

notaire.be

ACCEPTER OU REFUSER UNE SUCCESSION

Accepter ou refuser en pleine conscience :

OUI ? NON ? MAIS...

HÉRITAGE

Face à une succession, 3 possibilités :

- 1. Accepter (purement et simplement)**
Aucune formalité
- 2. Accepter sous bénéfice d'inventaire**
Via le notaire
- 3. Renoncer**
Via le notaire
Gratuit pour les successions qui ne dépassent pas 5.219,21 €

Attention, cette gratuité ne couvre pas les démarches supplémentaires requises selon les besoins de votre dossier, qui peuvent entraîner des frais supplémentaires.

Consultez et téléchargez les autres infofiches sur www.notaire.be

infofiche SUCCESSION

notaire.be

COMMENT RÉALISER UNE DONATION RÉFLÉCHIE?

J'envisage une donation mais je souhaite ...

- 1. ... préserver ma sécurité, garder le contrôle et conserver les revenus**
Donation avec réserve d'usufruit
- 2. ... anticiper les frais à venir**
Donation avec charge
- 3. ... être certain(e) que mon enfant ne gaspille pas son don**
Donation avec interdiction d'aliénation
- 4. ... récupérer le bien donné si mon enfant décède avant moi**
Donation avec un droit (optionnel) de retour
- 5. ... être certain(e) qu'aucun problème ne survienne si mon enfant divorce**
Donation avec interdiction de l'apporter dans une communauté

Réaliser une donation est intéressant fiscalement, mais cela a des conséquences importantes.

RÉALISER UNE DONATION = RÉFLÉCHIR À VOTRE AVENIR

Laissez-vous accompagner par le notaire afin d'effectuer une donation sur mesure !

Consultez et téléchargez les autres infofiches sur www.notaire.be

infofiche SUCCESSION

notaire.be

LE MANDAT DE PROTECTION EXTRAJUDICIAIRE

Et si vous ne pouviez plus gérer votre patrimoine seul ?
N'attendez pas d'être frappé d'une incapacité pour penser à vous protéger !

Accident, maladie, perte de mémoire due à la vieillesse, ...
Qui va gérer mon patrimoine si je ne peux plus le faire ?

Anticipez avec votre notaire, il vous aidera à établir un mandat de protection extrajudiciaire et veillera à l'enregistrer auprès du **CRL** (Registre central des contrats de mandat).

Grâce au mandat, vous choisissez vous-même qui gèrera vos biens et comment !

Une incapacité imminente du jour au lendemain ?
Pas de problème !
Votre patrimoine sera géré comme vous l'avez décidé !

Consultez et téléchargez les autres infofiches sur www.notaire.be



Questions ?